

FIN DES TARIFS RÉGLEMENTÉS DE GAZ - FUYEZ LE CONTRAT "PASSERELLE" D'ENGIE !

Categories: [Actualités ADC FRANCE](#), [Energie, eau, assainissement, déchets](#), [Fourniture de gaz](#), [Les conseils](#)

Tags: [Actualités](#), [Conseils](#), [Scandale](#)



La fin des tarifs réglementés de gaz au 30 juin 2023 se révèle encore plus compliquée que prévu. Ce changement, sans aucun intérêt pour les consommateurs, va perturber la vie quotidienne de plus de 4 millions de personnes ! L'explosion des prix en Europe cet hiver l'a amplement démontré. Nous avons un système simple qui fonctionnait depuis des années sans anicroche.

Nous avons étudié la situation et sommes perplexes sur les choix qui commencent à apparaître. ENGIE fait très fort !

Un petit rappel s'impose.

La situation actuelle

L'origine

Le tarif réglementé était une exclusivité d'ENGIE. Il paraît que cela nuisait à la concurrence ! La dérégulation du marché de l'énergie a encore frappé...

Plutôt que de laisser ce produit et de l'étendre à tous les opérateurs, on a préféré le supprimer...

Comme on ne fait que peu confiance aux consommateurs, il disparaît sans qu'il soit possible de demander le maintien. C'est plus simple... Il est vrai que les consommateurs qui sont restés sur ce contrat ne seraient pas partis volontairement... Refuser ce "progrès" est réglé par l'annulation d'un trait de plume....

Les conséquences

Le texte officiel prévoit qu'il sera IMPOSE aux consommateurs l'offre la plus intéressante au 30 juin 2023.

ENGIE a été astucieux sur le coup.

Il est proposé un contrat dit passerelle. Nous avons pu examiner celui-ci.

Nous sommes stupéfaits que cette société propose ce "machin" !!!!

Au lieu d'un tarif réglementé avec un prix fixe, on va avoir un contrat qui prévoit une variation du prix tous les mois en fonction du cours du marché européen !!!!

Nous déconseillons TOTALEMENT de souscrire à ce contrat !

Nous publions l'annexe qui a la prétention de vous expliquer comme se fera le calcul du prix de votre gaz. Il est en format JPEG et PDF

Avant de vous lancer dans la lecture de celui-ci, **deux précautions obligatoires à prendre AVANT :**

- Un dictionnaire anglais - français
- Une boîte de cachets d'aspirine

[Le-contrat-passerelle-dENGIE-scaled.jpg](#)

[Le-contrat-passerelle-dENGIE.pdf](#)

Nous sommes stupéfaits que cette société offre cette évolution des prix. Nous voyons les dégâts de cette formule avec MEGA ENERGIE au vu de nos dossiers. Si l'hiver 2023/2024, est rigoureux, vous allez vous en souvenir longtemps !

Il est à noter que ce contrat va remplacer d'office celui existant et que la CRE (Commission de

Régulation de l'Energie) a donné son accord...

UN SEUL CONSEIL : FUYEZ CE CONTRAT !

Nos conseils

- Vous n'avez pas choisi au 1er juillet 2023 un contrat et vous avez ce contrat passerelle:

Résiliez le le plus rapidement possible et surtout **AVANT l'arrivée de l'hiver**. Cette résiliation est sans frais. Le choix d'un nouveau fournisseur d'énergie vaut résiliation.

Information importante : En cas de contentieux, le changement de fournisseur empêchera la coupure du gaz. Par ailleurs, on ne peut pas vous refuser de souscrire un contrat même si vous avez des factures impayées.

Vous souhaitez retenir un autre contrat :

Le site du médiateur de l'énergie présente toutes les offres sur le marché avec un simulateur et une étude succincte des contrats existant. Nous publions le lien vers son site :

<https://www.energie-info.fr/>

Nous en avons retenu deux :

Le contrat gaz de Total énergies

Il s'agit d'un prix fixe sur un an. Vous trouverez les prix au 28 mars 2023 avec le lien ci-dessous :

<https://www.totalenergies.fr/fileadmin/Digital/Documents-contractuels/GT/grille-tarifaire-verte-fixe-particuliers.pdf>

- Le contrat gaz tranquillité un an d'Engie

Nous publions un lien vers un article qui explique la situation

<https://tinyurl.com/53w8563a>

Conclusion

Vous l'avez compris. En aucun cas, il ne faut avoir ou garder le contrat passerelle... vers l'inconnu

Nous estimons qu'ENGIE avec ce contrat se moque des consommateurs.

Oser passer d'un tarif réglementé, sécurisé à une chose que personne ne peut gérer, il fallait le faire....

Ils l'ont fait !

Il existe d'autres solutions. Nous reverrons la situation avant le 30 juin pour vous donner les meilleurs conseils possibles.

